

*A la demande de la Commission européenne, dix-sept sites de socialisation, recouvrant des pratiques très diverses, allant du site communautaire comme Facebook au site de partage de vidéos comme YouTube ou encore à la plate-forme de blogs comme Skyblog, ont signé un accord portant sur la protection des jeunes internautes contre les pratiques perverses dont ils peuvent être victimes sur le Web.*

Premier du genre, un accord européen ayant pour objectif de favoriser un usage protégé du Web 2.0 a été signé en février 2009, dans le cadre de la Journée pour un Internet plus sûr organisée par la Commission européenne.

Les principaux engagements pris, à la demande de la Commission européenne, par les sites de socialisation sont nombreux et divers : signaler un abus en un seul clic ; paramétrer par défaut comme « privés » les profils et les listes de contacts des internautes mineurs et verrouiller leur accès (impossible directement à partir du site comme via un moteur de recherche) ; rendre plus visibles les options de vie privée permettant de réserver à ses amis l'accès à certaines informations mises en ligne ; empêcher, grâce à un mode d'inscription trop complexe, les enfants trop jeunes d'utiliser leur site. Parmi les signataires de cet accord, se trouvent les grands acteurs du Web, Dailymotion, Facebook, YouTube, Microsoft Europe, MySpace, Yahoo!, Skyrock, Bebo et des moins connus comme Netlog, Arto, Giovanni.it, Hyves, Nasza-klaza.pl, One.it, StudiVZ, Sulake/Habbo Hotel et Zap.lu.

Soucieux de protéger leur image, notamment à l'égard des annonceurs, certains sites de socialisation ont déjà adopté quelques mécanismes de protection pour ne pas être accusés d'atteinte à la vie privée et autres infractions. Ainsi, MySpace a exclu de son réseau 90 000 délinquants sexuels au cours des deux dernières années. Cet accord a été rendu possible grâce aux travaux d'un groupe, la Social Networking Task Force, établie par la Commission en avril 2008, réunissant des sites de socialisation, des ONG et plusieurs chercheurs. Selon Viviane Reding, commissaire européenne à la société de l'information et aux médias, il s'agit là d'un bon exemple d'autorégulation d'un secteur d'activité, à laquelle la Commission européenne est particulièrement favorable. En 2007, la Journée pour un Internet plus sûr s'était conclue par un accord sur la protection des enfants utilisant des téléphones portables, accord signé par tous les plus grands opérateurs de téléphonie mobile.

Parmi les risques majeurs auxquels les adolescents peuvent être exposés figurent le harcèlement, les sollicitations d'adultes à des fins sexuelles et la divulgation d'informations personnelles. Les atteintes à la vie privée sont au centre des débats, les sites de socialisation pouvant donner l'illusion aux internautes, notamment aux plus jeunes d'entre eux, qu'ils communiquent avec des amis alors que des millions de personnes ont accès à leurs informations mises en ligne. En pleine expansion, les sites de socialisation, dont la fréquentation a augmenté de 35 % en 2008, comptent près de 42 millions d'utilisateurs réguliers en Europe. En 2012, ce sont plus de 100 millions d'internautes qui devraient avoir recours à leurs services, sans doute grâce à des technologies nouvelles et des usages inédits auxquelles les mesures de protection devront s'adapter.

Adopté en décembre 2008 par la Commission européenne, le Safer Internet Programme 2009-2013 a été doté d'un budget de 55 millions d'euros, avec pour objectif de lutter contre les contenus illégaux et les comportements dommageables des utilisateurs, afin de ne pas mettre en danger les 75 % d'enfants de 6 à 17 ans sont des internautes réguliers.

En Grande-Bretagne, des résolutions de même nature ont été prises par le ministère de l'intérieur à la faveur du « *Social Networking guidance* ». Aux Etats- Unis, MySpace et Facebook ont chacun conclu des accords avec les procureurs de 49 Etats.

Sources :

- « 55 millions d'euros pour protéger les enfants lors de l'utilisation de l'Internet », Press releases, saferinternet.org, 16 décembre 2008.
- « 17 sites de socialisation renforcent la protection des mineurs », touteurope.fr, 18 février 2009.
- « Socialisation sur Internet : accord entre les grands sites par l'entre- mise de la Commission », Press releases, IP/09/232/, Bruxelles, europa.eu, 10 février 2009.
- « L'Europe veut protéger les internautes mineurs », Olivier Zilbertin, *Le Monde* (supplément radio-télévision), 22-23 février 2009.